



Esquisse d'une théorie humaniste du lieu

Guy Mercier^a

^a Département de géographie, Université Laval, Québec, Canada
Email: Guy.Mercier@ggr.ulaval.ca

Received: September 2017 – Accepted: February 2018

Abstract (Sketch of a humanistic theory of Place)

How can one explain that a thing or a person is there and not elsewhere? Through History, this problem has aroused many debates in geography. Recently, Augustin Berque has renewed this questioning, relying in part on Plato's *Timaeus*. Posing, like Plato, that everything on Earth is a body occupying a place, he has pointed out the difference between the *chora* and the *topos*. In his opinion, the *chora* is, at once, the state of the bodies that a place has generated, the set that the connection of these bodies constitutes, and the vector of their becoming, while the *topos* is only a geometrical element, a point or a figure that geodesic measurements are sufficient to establish. Even though the concept of *chora* is useful for understanding the natural determinants of geographical conditions, it does not explain what in geography is fundamentally human. To remedy this, we sketch a theory of place taking into account the political foundation of humanity, a pillar on which many human specificities are built, especially Law and Justice. It means considering the *polis* as an institution, in itself different from the natural determinants of human settlements. This institution, which is responsible for the identity and freedom of human beings, is the first condition of all forms of human self-determination. Without it, the possibility of succeeding in being human does not exist. Nor does the possibility of failing to be human. Because the *polis*, though potentially liberating, is also generating its own determination. Thus, its potentialities are matched only by the constraints it generates. In short, human self-determination is not indeterminacy. This is why we envisage a theory of place focusing on the political determination of the human being in order to recognize the modulation of the potentialities and the constraints that structure it. In our view, this modulation is related to the topological codetermination of the movements of social actors which defines, at the scale of the region, a geographical structure in equilibrium or in transition. In other words, each region as a structure specifically configured by the orientation and the regulation of the movements of social actors. With regard to the orientation, these movements are of four types: entry, exit, non-entry, non-exit. In terms of regulation, they are divided into two categories: either the movement is exoregulated, when the codetermination induces a constraint to movement; either it is endoregulated, when the codetermination facilitates it. It results from the crossing of the categories of orientation and those of the regulation eight types of movements: gathering (endoregulated entry), escape (endoregulated exit), avoidance (endoregulated non-entry), station (endoregulated non-exit), concentration (exoregulated entry), expulsion (exoregulated exit), repelling (exoregulated non-entry), and confinement (non-exoregulated exit). Thusly combined, movements produce in each region a geographical dynamic that holds, apart from natural determinants, a fundamental role in the experience of being human on Earth.

Keywords: Place, Space, Region, Territory, Geographical Theory

There's not even room enough to be anywhere
Bob Dylan, *Not dark yet*

1. Prologue

À quoi tient qu'une chose – une ville par exemple – est ce qu'elle est ? Pour répondre à cette question, Platon, dans *Timée* (51c-52b), avance que l'existence d'une chose provient d'une idée, qui est sa raison d'être. Or cette raison, éternelle et donnée par une entité supérieure, ne serait accessible que par l'intelligence. C'est pourquoi seul dieu lui-même, qui en est la cause, et l'être humain, lorsqu'il en découvre la cause, connaissent cette raison. Selon Platon, l'idée, raison d'être de chaque chose, est universelle. Dans cette optique, l'idée de ville est le propre de toutes villes. Bien qu'une identité soit ainsi partagée, il reste qu'aucune ville, dans la perspective de Platon, n'est jamais parfaitement semblable à une autre. C'est que l'être d'une chose, d'après lui, réside non seulement dans son idée même, mais aussi dans le corps que cette chose prend. Et ce corps, que les sens perçoivent, n'est pas, pour sa part, éternel : fut un temps où il apparut ; un autre viendra où il disparaîtra. Se pose alors la question de sa génération et, dans la foulée, de son évolution et de sa destruction, que Platon relie au lieu. D'après Platon, le lieu n'est pas réductible au corps. Le lieu a plutôt une existence en soi et chaque lieu est particulier. Sa fonction première est de faire naître des choses et de les ordonner pour qu'elles ne soient pas “sans proportion ni mesure” (*Timée*, 53b). Le lieu constitue par conséquent une matrice où l'idée d'une chose prend corps. Sans le lieu, l'idée ne peut s'unir à la corporéité et accéder au statut de chose. Selon Platon, tout corps porte à la fois l'universalité de l'idée qu'il incarne et la spécificité du lieu qui l'a fait advenir. Or tous les lieux sont différents dans la mesure où chacun d'entre eux module différemment l'action des forces et la combinaison des éléments qui, respectivement, expliquent la génération et la dynamique des corps qui s'y rapportent. Ainsi, les lieux sont au fondement de l'être des choses, puisqu'ils confèrent à chaque corps une

“condition naturelle” propre (*Timée*, 53b). Cette singularisation est le résultat de la “configuration à l'aide de formes et de nombres” que le lieu rend possible (*ibid.*).

Suivant l'interprétation d'Augustin Berque (2000, pp. 20-30 ; 2003), la théorie platonicienne du lieu permet de distinguer *chôra* et *topos*. Relativement à la ville, le *topos*, selon cette approche, serait le site de la *polis*, portion de l'espace géographique englobant la ville elle-même et la campagne qui la ceint. La *chôra* serait pour sa part le caractère propre de l'ensemble des choses composant la *polis*. Elle tiendrait par conséquent de la relation qui, *in situ*, se noue entre les choses. Autrement dit, la conjugaison, en un emplacement précis, de l'universalité d'une idée et de la spécificité d'une réalité corporelle relèverait essentiellement de la *chôra*. Le *topos* se limiterait à n'être qu'un point dans l'espace ou une figure géométrique qui s'y découpe, point ou figure que des mesures géodésiques suffisent à établir (Berque, 2014, p. 35), tandis que la *chôra* serait à la fois la réunion des corps en un lieu, la relation qui les unit et les dynamise, et le vecteur de leur avènement et de leur devenir.

En proposant que rien n'existe sans appartenir à un lieu, Platon donnait du grain à moudre à cette discipline qu'Ératosthène (2010), un siècle plus tard, allait nommer *géographie* (Cresswell, 2009). Dès son origine, la géographie ambitionna d'être la science des lieux qui composent la Terre, ce que, depuis lors, l'on n'a pas manqué de répéter à l'envi¹. La discipline, il est vrai, a entretemps exploré bien d'autres voies. Néanmoins, elle ne s'est jamais départie de son intérêt pour le lieu. Et la conjecture platonicienne à ce titre a toujours conservé une indéniable force d'attraction, puisqu'on ne cesse de l'évoquer – quitte à l'habiller d'un autre vocabulaire – pour expliquer ce qui détermine la réalité géographique. Kant (1999) et Hegel (1965), par exemple, n'hésitèrent pas, à la fin du XVIII^e siècle, à la légitimer philosophiquement. Par la suite, Alexandre von Humboldt (2000), Carl Ritter (1974), Friedrich Ratzel (1896), Paul Vidal de la Blache (1921), William Davis (1909)

¹ Au deuxième siècle de notre ère, Ptolémée (2000) confirma cette vocation de la géographie, que Paul Vidal de la Blache (1913), près de deux millénaires plus tard, réitéra avec force en lançant cette

affirmation qui, depuis, a suscité maints commentaires : “la géographie est science des lieux et non des hommes”.

et bien d'autres y virent, au XIX^e siècle et un peu après, le fondement d'un renouveau complet de la géographie. Si les premiers proclamaient, sur la base de pures spéculations, que la détermination de toute chose sur Terre appartient, en chaque cas, aux diverses manifestations locales de cette vaste entité que l'on appelle la *nature*, les seconds, en arrimant leur discipline aux sciences naturelles, voulurent démontrer, par l'étude méthodique et empirique d'une série de cas spécifiques, que le caractère de toute chose relevant de la géographie n'est pas indépendant des conditions propres du lieu qu'elle occupe. Bien que leur géographie soit désormais passée de mode, l'hypothèse platonicienne a su se maintenir, notamment au travers d'une pensée écologique dont la prégnance actuelle découle de sa capacité à expliquer que la présente crise environnementale tient justement à l'insouciance de l'humanité face à sa détermination naturelle².

Il est impossible de nier que le lieu, considéré comme la manière dont se présente la nature en un endroit spécifique, soit un déterminant de toute chose sans exception, y compris toute personne humaine (Hösler, 2011). Mais si l'être humain n'y échappe pas, n'est-il pas nécessaire de se demander pourquoi il ose pourtant faire comme si ce n'était pas le cas ? Qu'il s'agisse d'insouciance, d'oubli, de défiance ou d'ironie, n'est-ce pas là une raison de revisiter le problème philosophique du mythe de Prométhée, problème que déjà en son temps Platon, comme en témoigne son *Protagoras*, n'avait d'ailleurs pas hésité à aborder. En effet, autant on peut aujourd'hui constater que l'être humain est négligent du lieu qu'il occupe et corolairement de la nature tout entière, autant il est curieux qu'il en soit ainsi. Certes, on peut s'en plaindre et morigéner tous ceux qui agissent aussi dangereusement. Le reproche, après tout, est bien mérité et il urge de redresser la situation. Mais si l'humanité a emprunté une telle avenue, au risque même de sa propre perte, faut-il n'y voir que de l'infatuation ou, au mieux – bien que cela ne soit guère plus avantageux –, de la simple bêtise ? Cela ne serait-il pas plutôt la fâcheuse conséquence d'un désir aussi fou que noble de l'humanité d'échapper, du moins à certains égards, à la détermination naturelle ? Désir qui se

traduit, au sein des sociétés humaines, par cette prétention de sanctionner des normes afin d'ériger ce qu'Hans Kelsen (1934) nommait le *devoir être* ? En portant l'être humain à croire qu'il est légitime de vouloir contrôler la nature, de voir en elle un pur problème pratique que la technique, la science, l'État et le droit peuvent résoudre, ce désir l'expose au ridicule et au danger de n'être qu'un apprenti sorcier. Or, vu la crise environnementale qui maintenant sévit, il est tentant de condamner cette audace et de prétendre qu'elle n'est qu'une méprisable déviance. Que faire alors de ce vœu, même possiblement illusoire, d'une autodétermination humaine ? (Renaut, 2006). Espérance non seulement d'une technique et d'une science véritablement au service de l'humanité, mais plus encore d'un État de droit et d'un gouvernement actualisant une dignité humaine qui confère à chaque personne une identité inaliénable et irréductible, peu importe le sort que la nature, aveuglement, lui réserve. Une identité spécifique qui s'attache au nom propre et à la volonté de la personne plus encore qu'à son corps, parce qu'elle rend possible le droit – souvent ignoré ou bafoué il est vrai – de chacun de penser par lui-même et pour lui-même. L'identité personnelle ainsi érigée ou à tout le moins revendiquée peut bien entendu être pétrie d'égoïsme ou sombrer dans le délire, au point, parfois, de nier à d'autres le statut de personne humaine, voire de nier l'existence même de l'humanité. Pourtant, comment concevoir que chaque personne, même un mort dont la nature a finalement eu raison, sans toutefois, comme le rappelle Pierre Legendre (1983, p. 25), lui arracher son nom propre, puisse acquérir et conserver la liberté d'être absolument elle-même ? Et ce, indifféremment du lieu d'où elle provient et du lieu qu'elle occupe. Voire indifféremment du corps dont elle est pourvue. Cette liberté lui permettant de surcroît d'être ailleurs ou d'espérer y être, tout en demeurant irrémédiablement elle-même. Liberté qui, ultimement, serait de plus être sur Terre, d'en disparaître, comme si on pouvait être sans corps, sans avoir lieu.

Bien qu'elle puisse paraître fuyante et parfois contradictoire, cette autodétermination humaine est difficile à nier. On a beau déplorer sa cambrure

² La littérature à ce sujet est pléthorique. Signalons simplement, parmi cette masse, l'œuvre pionnière de Pierre Dansereau (1973).

utopiste et son bilan peu reluisant, elle demeure l'assise même d'une humanité conçue autrement que dans le seul horizon du déterminisme naturel. Au reste, la réalité naturelle et la détermination qu'elle impose ne sont pas incompatibles à priori avec l'aspiration à l'autodétermination humaine. En effet, il n'est pas interdit d'espérer que les deux puissent être conciliées. Encore faut-il que le principe de l'autodétermination humaine soit réitéré, ne serait-ce pour qu'il ne soit pas submergé sous les cris de ceux qui, face aux périls écologiques auxquels l'humanité par sa propre faute s'expose dorénavant, s'abandonnent aux délices morbides de l'imprécation. C'est pourquoi il convient de poursuivre la recherche sur le lieu, car on ne saurait négliger de s'interroger sur le rôle que tient cette part de réalité dans l'expérience humaine. Non pas que la question du lieu concerne l'entièreté de cette expérience, mais elle n'en touche pas moins une des dimensions fondamentales, puisque l'être est, comme le reconnaît le sens commun, "ce qui a lieu". D'où l'intérêt d'y consacrer une réflexion théorique.

2. Préalable

La théorie du lieu ici esquissée repose sur trois principes. À l'instar d'Yi-Fu Tuan (1977), nous posons d'abord qu'une telle théorie doit être humaniste. À ce titre, considérant la légitime volonté d'autodétermination de l'être humain et suivant la recommandation d'Erwin Panofsky (2015, p. 43 et suiv.), elle doit avant tout cibler ce qui est propre à l'humanité et non pas ce qui est en deçà ou au delà. Ainsi, la théorie du lieu envisagée ne saurait être ni naturaliste ni théologique³. Or, comme on sait, la géographie (pour parler de la discipline dont nous nous revendiquons) l'a surtout rangée du côté des sciences naturelles. Il y a donc là, en suivant l'exemple de quelques-uns, dont Edward Ullman (1980) et Claude Raffestin (1980)⁴, une rupture à consommer. Non pas pour contester l'intérêt d'une théorie naturaliste du lieu, mais simplement pour répondre à la nécessité d'une théorie qui

rend compte de l'expérience spécifiquement humaine du lieu. Nous assumons ensuite qu'une telle théorie du lieu doit être apte à saisir le fondement politique de l'humanité, pilier auquel se rattachent maintes spécificités humaines, au premier chef le droit et la justice. Cela revient à traiter la *polis*, l'institution davantage que la réalité matérielle de l'établissement humain sur Terre, non pas comme Platon eût pu le faire dans *Timée* en dissertant sur la *chôra*, mais plutôt comme il s'y employa dans *Les Lois* et dans *La république*. Cette institution, chargée de l'identité et de la liberté de l'humanité et des personnes qui la composent, est la condition première de toute forme d'autodétermination humaine. Sans elle, la possibilité de réussir à être humain n'existe pas. De même, à l'inverse, la possibilité d'échouer à être humain. Car la *polis*, quoique potentiellement libératrice, n'en génère pas moins sa propre détermination, où jamais le pire n'est totalement exclu. Ainsi, ses potentialités n'ont d'égales que les contraintes qu'elle génère. Bref, l'autodétermination humaine n'est pas indétermination. C'est pourquoi, enfin, nous envisageons une théorie du lieu qui témoigne de cette détermination proprement politique de l'être humain et qui reconnaisse la modulation des pouvoirs qui la structurent. Notre approche à cet égard consiste à ne pas réduire le *topos* à sa seule réalité géodésique afin de voir si, à travers lui, l'expérience humaine ne s'accorderait pas à des potentialités et à des contraintes inhérentes au lieu. Dans cette optique, le *topos* modulerait en un lieu la détermination humaine et y formerait par conséquent le contexte de l'expression de la liberté humaine. C'est en cette qualité que le *topos* se distinguerait véritablement de la *chôra* qui, de son côté, y modulerait la détermination naturelle. Pour développer cette idée, nous nous inspirons d'Aristote plutôt que de Platon. Comme son prédécesseur, Aristote soutenait, dans sa *Physique*, que le lieu est une condition nécessaire de l'être. Cependant, comme le rappelle Cresswell (2009, p. 171), il sut conférer à sa définition de l'être une conception de la

³ Rappelons qu'Hans Kelsen expliquait naguère que la nature, revendiquée comme source fondamentale du droit, équivalait à l'autorité divine, puisque son absolutisme peut être opposé de la même manière aux sociétés humaines qui veulent décider elles-mêmes de leur *devoir être* (Kelsen, 1934, pp. 190 et 198).

⁴ Le premier parce qu'il comprit l'association forte entre le caractère de chaque lieu et les déplacements humains qui s'y déroulent, et le second, parce qu'il démontra le rôle central du politique dans la dynamique géographique.

dynamique topologique qui élargit avantageusement la théorie du lieu⁵. C'est à cette dynamique topologique, fondée sur une logique des lieux selon leur ouverture ou leur fermeture (Thibault, 2003), que nous nous attachons tout particulièrement dans le présent texte. Soucieuse d'une compréhension de la structuration des lieux, notre démarche vise à énoncer, un peu comme le fit Allen Pred (1984) il y a quelques décennies, les principes et les modalités de ce qui, dans l'ordre strictement humain, constitue la spécificité des contraintes et des potentialités propres à chaque lieu et aux êtres humains qui y évoluent.

3. Le lieu au regard de la géographie

Aborder frontalement la question du lieu oblige à établir une distinction entre différents concepts qui, en géographie comme dans le langage commun, font partie du lexique habituel. En effet, si le lieu mérite une signification propre, cela suppose qu'il n'est pas, à strictement parler, synonyme d'*espace*, de *région*, de *territoire*⁶. D'où l'intérêt de revisiter ces concepts, non pas pour en retracer l'origine, en offrir une définition exhaustive ou en dégager toutes les acceptions, mais, plus modestement, pour préciser ce qui les différencie tout en les unissant.

3.1 Espace

3.1.1 *Forme du plein et du vide*

En suivant une longue tradition, nous posons que l'espace est une forme (Lalande, 2002, p. 371 ; Elden, 2009, p. 262). Il est à la fois la forme de chaque chose et la forme de l'ensemble des choses (Charlton, 1995). Comme le précise Aristote dans sa *Physique* (livre IV, chapitre 1), dans le premier cas, la matière et la forme ne se

séparent pas de la chose. En revanche, dans le second cas, la forme n'est plus celle que prend la matière au sein même des choses, mais celle de la position relative des choses, de sorte que l'espace est autant la forme du plein (là où sont les corps) que du vide (là où les corps ne sont pas). Cette double forme, comme le précisait déjà Platon, ordonne les choses selon une configuration qui les individualise et les rend mesurables. Ainsi, l'espace se rapporte autant aux dimensions spécifiques de chacune des choses (hauteur, largeur et profondeur, c'est-à-dire leur format), qu'aux distances qui les séparent, à leur disposition les unes par rapport aux autres et à la stabilité ou à la transformation de cet ordonnancement (Lévy et Lussault, 2003, pp. 327-328 ; Gregory, 1986b, p. 443). On ne doute pas que l'espace comme forme du vide intéresse tout particulièrement la géographie, étant donné qu'elle concerne la disposition des corps. C'est pourquoi on peut soutenir, à l'instar de Panofsky (1975, p. 79), que l'espace, en tant qu'organisation du vide qui lie les corps, crée "un monde à l'intérieur duquel les corps et les intervalles [...] qui les séparent seraient seulement les différenciations ou les modifications d'un continuum d'ordre supérieur".

3.1.2 *Ce qui meut les corps de l'extérieur*

Les choses, bien évidemment, ne se réduisent pas à leur forme. L'être des choses n'est en effet pas indépendant de leurs autres propriétés. Assurément, ces autres propriétés, qui sont inhérentes à leur corps, ont une large part d'explication. Pour reprendre l'expression de Panofsky (1975, p. 79), ces propriétés font que les choses – ce qui comprend, répétons-le, les personnes – sont "mues de l'intérieur".

⁵ Cette option n'est pas le signe d'une reconnaissance d'une quelconque supériorité de la physique aristotélicienne. Certes, la physique d'Aristote est un monument de l'intelligence humaine. Plusieurs éminents penseurs, dont Descartes et Spinoza, ne manquèrent d'ailleurs pas de le souligner. Mais la longue et riche histoire de la philosophie et de la science, que Newton, Einstein et d'autres surent aiguiller, montre bien que la physique d'Aristote n'en reste pas moins datée. Aussi, le retour à Aristote, dans la présente démarche, s'inscrit plutôt au registre de

l'analogie, l'intention étant simplement de s'inspirer d'un énoncé aristotélicien pour formuler une proposition essentiellement destinée à poursuivre le débat actuel en géographie humaine autour du concept de lieu, débat que résument bien les dictionnaires spécialisés en ce domaine. À ce sujet, voir notamment : Billinge (1986), Cresswell (2009), Debarbieux (2006), Lévy (2003b), Lussault (2003b).

⁶ C'est par exemple le même genre d'exercice que Delanay (2009) a fait pour cerner le concept de territoire.

Toutefois, si l'espace, qui est la forme générale du vide et du plein que les corps constituent, a une raison d'être, il faut supposer que son rôle n'est pas absorbé par les seules propriétés intrinsèques des corps. On peut de surcroît faire l'hypothèse que l'espace – notamment au titre de la disposition des corps – recèle ce qui meut les corps de l'extérieur.

3.1.3 *Choséité des personnes et humanité des choses*

S'agissant de l'espace auquel s'attache la géographie, les choses en question – excluant les personnes – sont à la fois celles du relief terrestre (montagnes, vallées, plaines, plateaux, terrasses, caps, baies, promontoires, abysses, etc.) et d'autres qui, elles aussi, occupent la surface de la Terre (rivières, lacs, mers, océans, forêts, savanes, prairies, maisons, usines, villages, quartiers, villes, routes, parcs, équipements, etc.) (George et Verger, 2004, p. 158). Or il apparaît qu'un grand nombre de ces choses ont été façonnées ou modifiées par des êtres humains. Ainsi, deux conditions ontologiques se combinent au sein de l'espace géographique : d'une part, celle de la chose qui s'impose à la personne, au travers de son propre corps et de l'ensemble des éléments naturels ; d'autre part, celle de la personne qui s'impose ou peut s'imposer à la chose. Autrement dit, l'espace géographique suppose que toute personne est amalgamée – ou littéralement incorporée – à la choséité, alors que toute chose est soumise, du moins potentiellement, à une humanité (Le Breton, 2006).

3.1.4 *Espace et temps*

Une chose ou une personne pouvant agir sur d'autres, voire les générer ou les détruire, on doit par ailleurs considérer que l'espace est toujours chevillé au temps (Lowe, 1995). Comme les choses et les personnes coexistent à la surface de la Terre n'échappent pas à cette condition, on peut entendre que la géographie et l'histoire sont

l'espace et le temps dans leur manifestation la plus concrète (Lussault, 2003a). Ainsi, la géographie, en association avec l'histoire, aurait la tâche d'expliquer l'espace terrestre, autant dans sa composition (les choses et les personnes qui y coexistent), son organisation (les relations entre ces entités) et sa dynamique (ce qui résulte de ces relations) (Bavoux et Chapelon, 2014, pp. 545-546)⁷.

3.2 Région

Dans la perspective qui se dessine, l'espace géographique se conçoit dans sa totalité ou dans ses parties. Les régions, qui en sont les parties, se définissent soit comme des éléments spécifiques qui, parce qu'ils sont liés entre eux, composent l'espace géographique, soit comme le résultat de la division de ce dernier (Gregory, 1986a ; Di Méo, 2003 et 2006 ; Bavoux et Chapelon, 2014, pp. 472-475 ; Staszak, 2006). Si elles n'existent que par le fractionnement de l'espace géographique, il n'est pas exclu que l'arbitraire soit en cause ; si elles ont une existence propre, l'espace géographique ne peut s'expliquer qu'à travers elles, ce qui suppose que les régions s'influencent mutuellement.

La géographie a souvent privilégié la seconde option, avançant que, bien qu'intégrées à un ensemble et sujettes à changement, les régions ont tout de même leur caractère propre, ce que la planification aménagiste, au demeurant, devrait prendre en considération (Claval et Merlin, 2010). La spécificité de chaque région se manifesterait donc au travers de la forme, de la nature et de l'évolution des choses et des personnes qui s'y trouvent, de même que par la manière dont ces entités s'y combinent et s'influencent réciproquement. Une fois cela dit, il reste à établir – et c'est là un débat fondamental chez les géographes – comment l'unité régionale peut déterminer et différencier la composition, l'organisation et la dynamique de l'espace géographique (Tomaney, 2009).

⁷ Dans cette analyse de la composition, de l'organisation et de la dynamique de l'espace terrestre, la géographie doit par ailleurs tenir compte de la détermination croisée des choses et des personnes, ce qui implique notamment que toute chose perçue par une personne suscite une

image de cette chose, image qui, autant que l'usage qui est fait de la chose, peut infléchir les conditions d'existence de cette dernière. D'où l'intérêt que revêt, en géographie, le paysage, qui est l'image d'une partie de l'espace terrestre (Mercier, 2016).

3.3 Territoire

Pour qu'une région ait une identité propre, il faut que les choses et les personnes qu'elle regroupe y soient soumises à une régulation plus ou moins poussée (Gregory, 1986a, p. 395 ; Debarbieux, 2003, p. 911 ; Delaney, 2009, pp. 200-202 ; Lévy, 2003a). Nous avançons qu'une telle régulation, qui n'est pas sans lien avec le caractère institutionnel que peut revêtir le territoire (Poirat, 2003 ; Merlin, 2010), opère grâce à la limite qui à la fois sépare la région et l'unit aux autres régions, voisines ou éloignées (Bavoux et Chapelon, 2014, p. 259). Cette limite, qui ne se réduit pas à la frontière tracée ou contrôlée par une institution publique ou étatique, sépare en effet un dehors et un dedans (Lussault, 2003b). De plus, elle fait que des choses et des personnes peuvent, dans le temps, se diriger vers l'intérieur ou vers l'extérieur de la région et que ces mouvements, selon les modalités de la limitation en cause, sont possibles ou non, facilités ou non, voulus ou non. Cette qualité différenciée de la limite correspond à une régulation des mouvements et atteste qu'une puissance est opérante au sein de l'espace géographique. Considérée sous l'angle de sa limite qui conditionne ainsi les entrées et les sorties, la région est plus spécifiquement un territoire (Thibault, 2003, p. 928).

4. Lieu et corps

En quoi le lieu est-il différent de la région et du territoire, dont nous nous venons d'esquisser la définition ? En quoi est-il un rouage aussi spécifique qu'essentiel de l'espace géographique ? Plus précisément, comment le concept de lieu peut-il ajouter à la compréhension de la régulation régionale des choses et des personnes qu'offre le concept de territoire ? Existerait-il une autre puissance ou une autre forme de la puissance, propre au lieu et non pas au territoire, qui elle aussi contribuerait à cette régulation régionale ?

4.1 Mouvement des corps

Revenons à Aristote qui, dans le chapitre 1 du livre IV de sa *Physique*, distingue les deux dimensions fondamentales de l'être de toute chose : le lieu et le corps. Pour le Stagiritte, une

chose est dotée de l'être, car elle est un corps occupant un lieu. Il précise que s'il y a des lieux sans corps, il n'y a pas de corps sans lieu. Car le lieu est là où le corps est ou peut être. C'est aussi ce qui reste quand le corps est ailleurs. Or, se demande le philosophe, ce lieu possède-t-il une puissance spécifique qui peut imprimer un mouvement au corps, une puissance qui n'est pas fondée, du moins pas uniquement, sur les propriétés inhérentes du corps ainsi mis en mouvement ?

4.2 Puissance des corps

Postulons que le mouvement des corps dans l'espace (leur déplacement) et dans le temps (leur transformation) obéit nécessairement à la puissance des corps eux-mêmes. Distinguons cependant la puissance qu'un corps exerce sur lui-même et sur les autres, de celle qu'un corps subit. L'une est intrinsèque au corps et découle de ses propriétés inhérentes, alors que l'autre est extrinsèque et résulte de sa forme (tout particulièrement de sa disposition, c'est-à-dire de sa position relativement aux autres corps). Il est question, dans les deux cas, de la puissance des corps, mais la puissance intrinsèque d'un corps qui agit sur un autre corps est pour ce dernier une puissance extrinsèque.

4.3 Conditions de la puissance des corps

Cette distinction indique une différence fondamentale entre le territoire et le lieu. En effet, l'emprise qu'un corps exerce, grâce à sa puissance intrinsèque, sur les autres corps définirait le territoire. Autrement dit, un territoire existe quand un corps s'approprie plus ou moins intensément une région en exerçant une puissance sur les corps qui l'occupent. Cette appropriation dénote une union entre le corps et le territoire où s'exerce sa puissance.

Quant à l'emprise qu'exercent les autres corps sur ce corps, elle définirait le lieu. Tandis que le territoire existe parce que chaque corps agit plus ou moins fortement sur les autres corps, le lieu existe parce qu'en retour tout corps subit plus ou moins grandement la puissance qu'exercent les autres corps avec lesquelles il coexiste. En d'autres mots, un lieu existe quand un corps,

subissant la puissance d'un autre corps, est plus ou moins intensément approprié par ce dernier. Cette appropriation établit une union entre le corps ainsi appropriée et le lieu où cette puissance est subie.

La différence entre le territoire et le lieu est donc liée au caractère de la détermination du mouvement des corps (leur déplacement et leur transformation). Il y a détermination directe quand un corps se meut par sa propre puissance. La détermination est toutefois indirecte quand il est mu par la puissance d'un autre corps. Cette détermination indirecte pouvant aussi être appelée une surdétermination.

5. Lieu et géographie humaine

L'argument qui vient d'être formulé appelle une théorie générale du lieu. Comme nous nous attachons à une théorie du lieu humain, nous renonçons ici à cette ambition pour explorer comment cette proposition peut être transposée dans le champ de la géographie humaine. Pour ce faire, nous nous inspirons de certaines idées énoncées par Gilles Ritchot (1985, 1991, 1992, 1999 et 2014) et ses collaborateurs (Desmarais, 1992 et 2001 ; Desmarais et Ritchot, 2000 ; Hubert, 1993, 1998 ; Bonin et Hubert, 2014), mais en les adaptant en maint aspect et de notre seule initiative. L'exposé que nous en faisons dans la suite du texte étant avant tout énonciatif, le recours à la littérature en est omis, de sorte que l'accent porte essentiellement sur la présentation des concepts mobilisés et de leur articulation.

5.1 Lieu et territoire

Commençons l'exercice en reprenant la distinction entre le territoire et le lieu. Considérant cette distinction, une personne est plus spécifiquement un agent ou un sujet, car elle est directement plongée dans la réalité des contraintes et des potentialités du milieu où elle évolue. Dans ce contexte, elle occupe en effet une position composée à la fois de la sujétion qu'elle impose à d'autres et de celle que d'autres lui imposent. Selon cette perspective, un territoire existe lorsqu'une personne, à titre d'agent, exerce, directement ou par l'entremise des personnes sous son emprise, un quelconque contrôle sur une portion de l'espace géographique. Autrement dit,

un territoire résulte de la puissance qu'une personne exerce sur une unité spatiale, sur les personnes et les choses que celle-ci regroupe et sur celles de l'extérieur qui voudraient y entrer ou dont on voudrait qu'elles entrent. À l'inverse, un lieu existe lorsqu'une personne, à titre de sujet, subit, par surdétermination, l'influence plus ou moins intense de la puissance d'une autre personne.

L'attention portée à la problématique du lieu permet d'écarter d'emblée la question de la puissance intrinsèque des personnes. Cette question n'est évidemment pas anodine. La géographie humaine ne peut en effet négliger de réfléchir sur les motifs et les moyens qu'ont les personnes d'agir, individuellement ou collectivement. Néanmoins, dans le cadre restreint de la présente réflexion sur le lieu, il suffit d'assumer que les personnes ont des motifs (peu importe qu'ils relèvent du besoin, du désir, de l'imitation ou de la fantaisie, de la nécessité ou de la passion) et qu'elles ont des moyens de se mouvoir dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire de se déplacer et de durer. Autrement dit, tout déplacement qu'une personne réalise est la preuve même qu'une puissance intrinsèque existe et agit. Or comme le lieu se rapporte non pas à la puissance intrinsèque, mais à la puissance extrinsèque, il convient, dans cette perspective, de s'intéresser à l'influence réciproque des déplacements. Hypothèse est donc faite que la puissance extrinsèque propre au lieu tient, en géographie humaine, à la combinaison même (c'est-à-dire à la structure) des déplacements des personnes humains – et des choses sous leur emprise – qui coexistent au sein d'une même région.

5.2 Déplacement

Pour saisir la combinaison des déplacements dans une région, il importe de définir ce que peut désigner un déplacement exactement et préciser ce qui le caractérise. Dans l'horizon d'une géographie humaine qui ne fait pas l'impasse sur l'instance politique, il s'agit avant tout d'interpréter les déplacements des personnes et des choses sur lesquelles s'exerce une puissance humaine. Ces déplacements se faisant dans l'espace tout en se déployant dans le temps, ils sont *de facto* spatiotemporels. Le déplacement, qui lie une origine à une destination, est en effet autant affaire de distance et de durée, de limite et

de délai. C'est pourquoi un déplacement peut n'avoir qu'une réalité temporelle puisque demeurer à la même place n'en exige pas moins la traversée d'un intervalle.

En référence à la physique aristotélécienne, assumons d'emblée qu'une personne, dans son existence terrestre, peut être assimilée à un corps en déplacement. La question étant de savoir si cette personne est disposée à se déplacer, plutôt que de demeurer là où elle est. Dans l'optique de la géographie humaine, l'attention ne porte pas sur le déplacement d'une seule personne. Certes, les êtres humains se déplacent le plus souvent individuellement. Cependant, selon la perspective sociale qu'adopte la géographie humaine, chaque déplacement est saisi en association avec d'autres, similaires ou concomitants, de sorte que l'on retient plutôt les déplacements collectifs. En s'engageant en groupe dans un même déplacement, les personnes constituent alors un agent ou sujet commun – que l'on nommera *acteur* dans la suite du texte – qui se distingue par l'activité que ce déplacement, à l'échelle de la région, permet de réaliser (industrie, commerce, tourisme, résidence, etc.) et par les choses que commande cette activité (usine, boutique, hôtel, maison, etc.). Chaque agent ou sujet commun, c'est-à-dire chaque acteur, tient dès lors un rôle spécifique dans la vie régionale et en devient un élément significatif.

Les déplacements amènent les acteurs soit à habiter une région ou encore à l'occuper pour y faire quelque chose, soit à le quitter. Les déplacements réfèrent aussi, plus largement, aux investissements ou aux désinvestissements de tous ordres réalisés par des acteurs et qui affectent une région en conduisant, par exemple, à l'érection, à la modification ou à la démolition d'édifices ou d'équipements, ou encore à l'installation d'activités dans un lieu ou à leur réinstallation ailleurs.

6. Nomenclature des déplacements

Les déplacements des acteurs, agents ou sujets, et concomitamment ceux des choses sous leur emprise, peuvent être différenciés au plan topologique selon les catégories de l'orientation et les catégories de la régulation.

6.1 Orientation

L'orientation se rapporte à la direction des déplacements des acteurs par rapport à la région en question. Les déplacements, au regard de l'orientation, sont de quatre types, chacun défini par une direction différente : entrée, sortie, non-entrée, non-sortie⁸. On notera que, pour connaître la direction d'un déplacement, il faut considérer que toute région est nécessairement située dans une région plus vaste et qu'elle coexiste avec d'autres régions. En effet, si un acteur sort ou entre dans une région, c'est qu'il y a une autre région où il va ou d'où il vient. Aussi, l'analyse en géographie humaine commande-t-elle l'étude des relations entre les régions et la prise en compte de la problématique des échelles (Sayre et Di Vittorio, 2009).

6.2 Régulation

Comme mentionné auparavant, la régulation correspond au contrôle qu'exerce un acteur sur ses propres déplacements ou sur ceux d'autres acteurs. Évidemment, on peut supposer, du moins dans un grand nombre de sociétés, que la plupart des déplacements résultent d'un libre choix. Sans nier cette idée, on doit considérer que la décision libre de réaliser un déplacement est cependant surdéterminée par une série de contraintes – de l'ordre du politique, c'est-à-dire de la *polis* –, dont le poids est plus ou moins lourd selon les acteurs et les circonstances. La surdétermination étant un “processus de détermination multiple selon un certain nombre de facteurs ayant entre eux des liens structurels” (*Larousse*), elle n'est pas liée à un contrôle direct de la décision de

⁸ Le doublement, par l'ajout du négatif, de la nomenclature des catégories de l'orientation – ce que nous prônions déjà en 1998 – diverge de la proposition ritchotienne, qui ne retient que les deux catégories positives, l'entrée et la sortie, ce qui

réduit passablement le potentiel de la théorie quand vient le temps de qualifier, au plan topologique, la position des acteurs, la structure que ces positions composent et la dynamique qui anime cette structure.

l'acteur de se déplacer ou non. Elle relève plutôt d'un contrôle indirect qui s'exerce par l'entremise de facteurs divers qui sont en relation avec le déplacement sans en être la cause directe et sur lesquels l'acteur a plus ou moins de contrôle. C'est pourquoi il est impossible d'établir des catégories exclusives de la régulation, comme on a pu le faire pour l'orientation. Il n'en demeure pas moins que l'on peut, au regard de la régulation, répartir les déplacements selon deux catégories : soit le déplacement est *exorégulé*, quand la surdétermination induit une contrainte sur la décision de l'acteur ; soit il est *endorégulé*, quand la surdétermination induit le renforcement de la liberté de l'acteur. Il reste que tous les déplacements sont à la fois endorégulés et exorégulés. La différence est que, selon le déplacement et selon l'échelle où celui est considéré, l'exorégulation ou l'endorégulation

peut être *dominante*. Cela tient au fait que la détermination de régulation d'un déplacement est toujours relative à un autre déplacement. Ainsi un déplacement est endorégulé par rapport à celui qu'il exorégule, mais il est nécessairement lui-même exorégulé par un autre déplacement, du moins théoriquement.

Il résulte du croisement des catégories de l'orientation et de celles de la régulation huit types de déplacements, désignés comme suit (Figure 1) :

Rassemblement :	Entrée endorégulée
Évasion :	Sortie endorégulée
Évitement :	Non-entrée endorégulée
Stationnement :	Non-sortie endorégulée
Concentration :	Entrée exorégulée
Expulsion :	Sortie exorégulée
Repoussement :	Non-entrée exorégulée
Confinement :	Non-sortie exorégulée

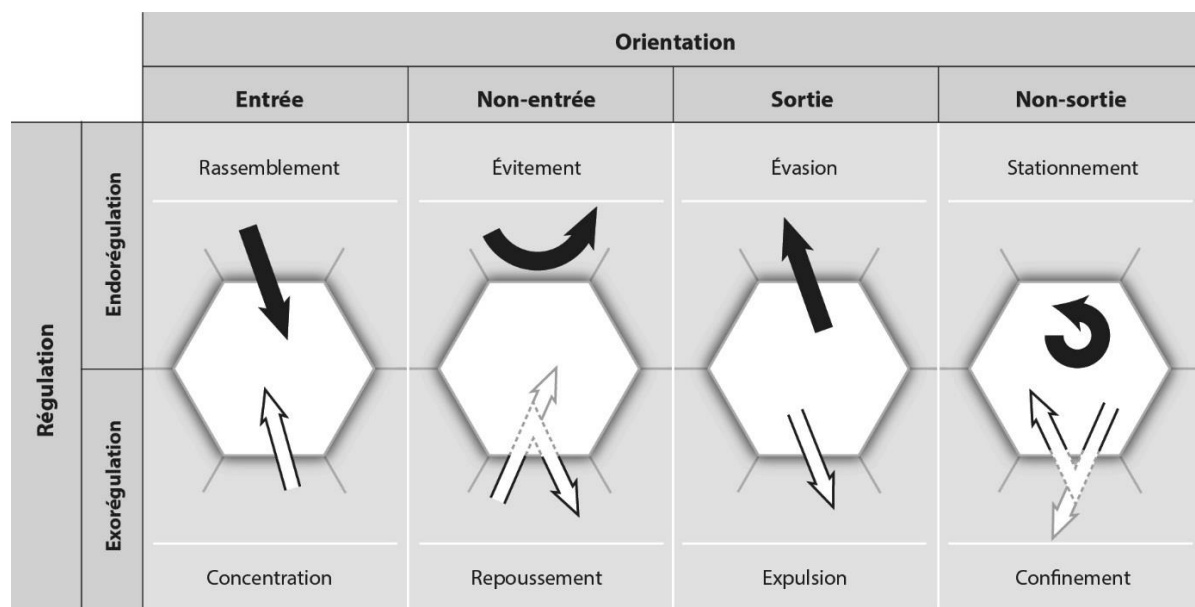


Figure 1. Déplacements.

Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

6.3 Positions

La caractérisation topologique de tout déplacement selon l'orientation et la régulation permet de qualifier la position qu'occupe un acteur. Sur le plan de l'orientation (Figure 2), la position de l'acteur (là où il est) se définit d'abord en fonction de son origine (là d'où il vient) et de sa destination (là où il va ou voudrait aller). Si la position se confond avec la destination, elle est terminale; si ce n'est pas le cas, elle est non terminale. Sur le plan de la régulation (Figure 3), une position est bloquée (non terminale) ou forcée (terminale) si elle s'inscrit dans un déplacement exorégulé. S'il s'agit d'un déplacement endorégulé, la position est initiale (non terminale), finale (terminale) ou stable (quand l'origine est aussi la destination).

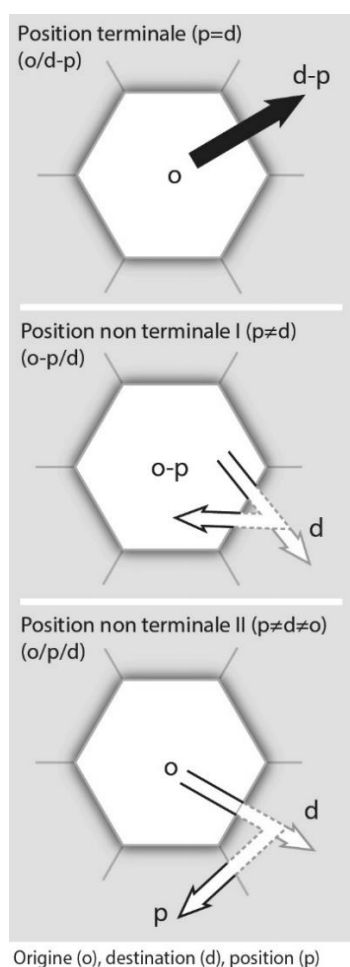


Figure 2. Positions – Sous l'angle de l'orientation.
Réalisation : Département de géographie,
Université Laval, 2018.

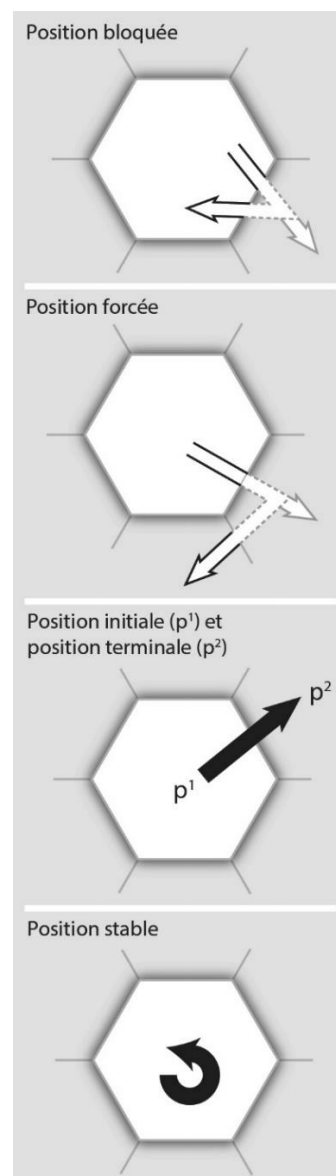


Figure 3. Positions – Sous l'angle de la régulation.
Réalisation : Département de géographie,
Université Laval, 2018.

Notons que le fait qu'une position soit non terminale indique clairement que la raison d'être du déplacement n'appartient pas aux seules catégories de l'orientation et de la régulation. Cela signifie que les déplacements n'échappent pas à une finalité fondée sur une nécessité ou intentionnalité qui en révèle le caractère économique ou culturel. Cependant, aussi importante soit-elle, cette finalité économique ou culturelle se manifeste, dans l'ordre de la surdétermination, sous un jour essentiellement topologique, c'est-à-dire en lien direct avec l'orientation et la régulation des déplacements.

7. Structure et dynamique

7.1 Codétermination

Les déplacements, au sein d'une région à une époque donnée, se déterminent mutuellement. Ces déplacements sont en effet dans un rapport de codétermination, car l'un est nécessairement influencé – quoique plus ou moins intensément – par les autres. C'est le cas, par exemple, quand un rassemblement industriel dans une région (entrée endorégulée) entraîne une concentration (entrée exorégulée) ou un confinement (non-sortie exorégulée) d'ouvriers dans cette même région. Confinement et concentration sont, dans ce contexte, fortement dépendants du rassemblement. Il n'en demeure pas moins que ce dernier ne s'accomplit pleinement que si les deux autres se réalisent également. L'ensemble des codéterminations forme une structure à la fois interne et externe propre à chaque région (Figure 4).

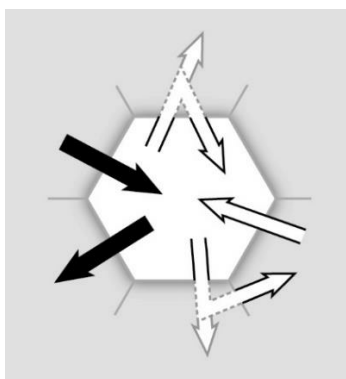


Figure 4. Structure.

Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

7.2 Stabilité et transition

La structure que compose la codétermination des déplacements au sein et autour d'une région est dynamique dans la mesure où elle repose sur des forces en équilibre, mais dont le poids relatif peut se modifier plus ou moins rapidement. Par exemple, une évacuation industrielle massive peut interrompre soudainement l'équilibre entre un rassemblement industriel et une concentration ouvrière. Donc, la dynamique qui découle de la codétermination des déplacements soit assure la stabilité de la structure géographique régionale, soit favorise sa

transformation. D'où l'utilité d'introduire l'idée de succession de phases structurelles pour décrire l'évolution d'une région (Figure 5).

7.3 Compétition et association

La dynamique d'une structure géographique dépend aussi de l'origine, de la destination et de la position des acteurs engagés dans les déplacements en cause. Or la diversité des origines, des destinations et des positions s'organise selon des formes de compétition et des formes d'association.

La compétition se rapporte à l'orientation des déplacements. Ainsi, dans une structure géographique, les déplacements ont : soit une origine commune ou distincte ; soit une destination commune ou distincte ; soit une position commune ou distincte. Selon les combinaisons, les conditions de la coexistence des acteurs ne sont pas les mêmes. Selon l'origine et la destination, les déplacements sont convergents (origines distinctes, mais destinations communes), divergents (origines communes, mais destinations distinctes) ou parallèles (origines et destinations communes). Selon que la position de l'un ou l'autre des acteurs est terminale ou non, cette nomenclature se complexifie puisque la convergence, la divergence ou le parallélisme est ou n'est pas accompli (Figure 6).

L'association procède de la régulation des déplacements. Comme mentionné plus haut, la régulation correspond au contrôle des déplacements. Sur le plan de la structure géographique, il faut examiner comment la régulation d'un déplacement est associée à la régulation des autres déplacements. Selon les circonstances, les combinaisons de l'association ne sont pas les mêmes. Ainsi la combinaison d'un déplacement endorégulé et d'un autre lui aussi endorégulé est une relation de solidarité. La combinaison d'un déplacement endorégulé et d'un déplacement exorégulé est une relation de dépendance. La combinaison d'un déplacement exorégulé et d'un autre comme lui exorégulé est une relation de complémentarité (Figure 7). Les associations de solidarité ou de dépendance ne sont évidemment pas toutes identiques, puisque chacune d'elles dépend de la nature de la compétition entre les déplacements en cause.

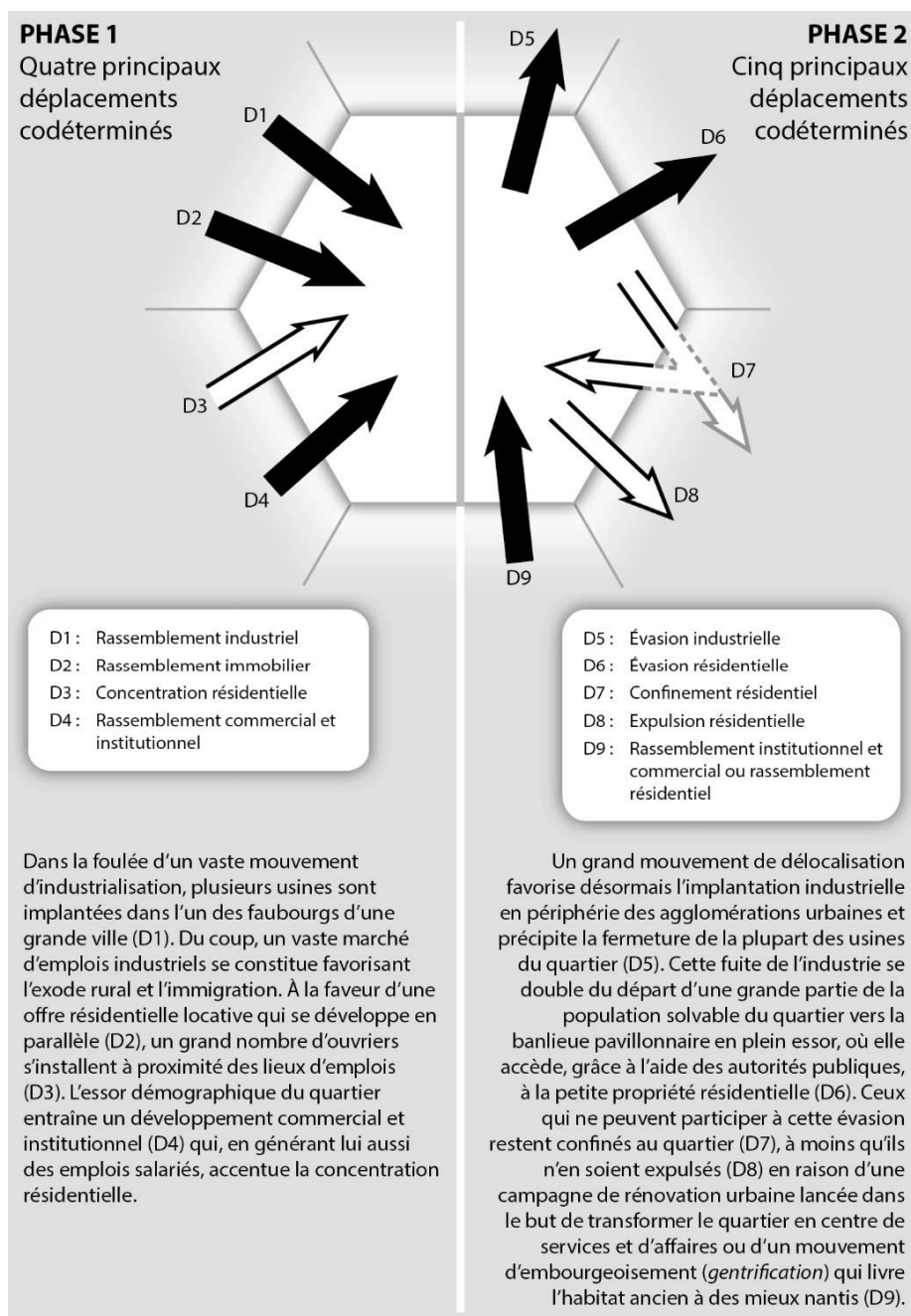


Figure 5. Codétermination des déplacements et phases structurelles.

Exemple : formation et déclin d'un quartier ouvrier.

Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

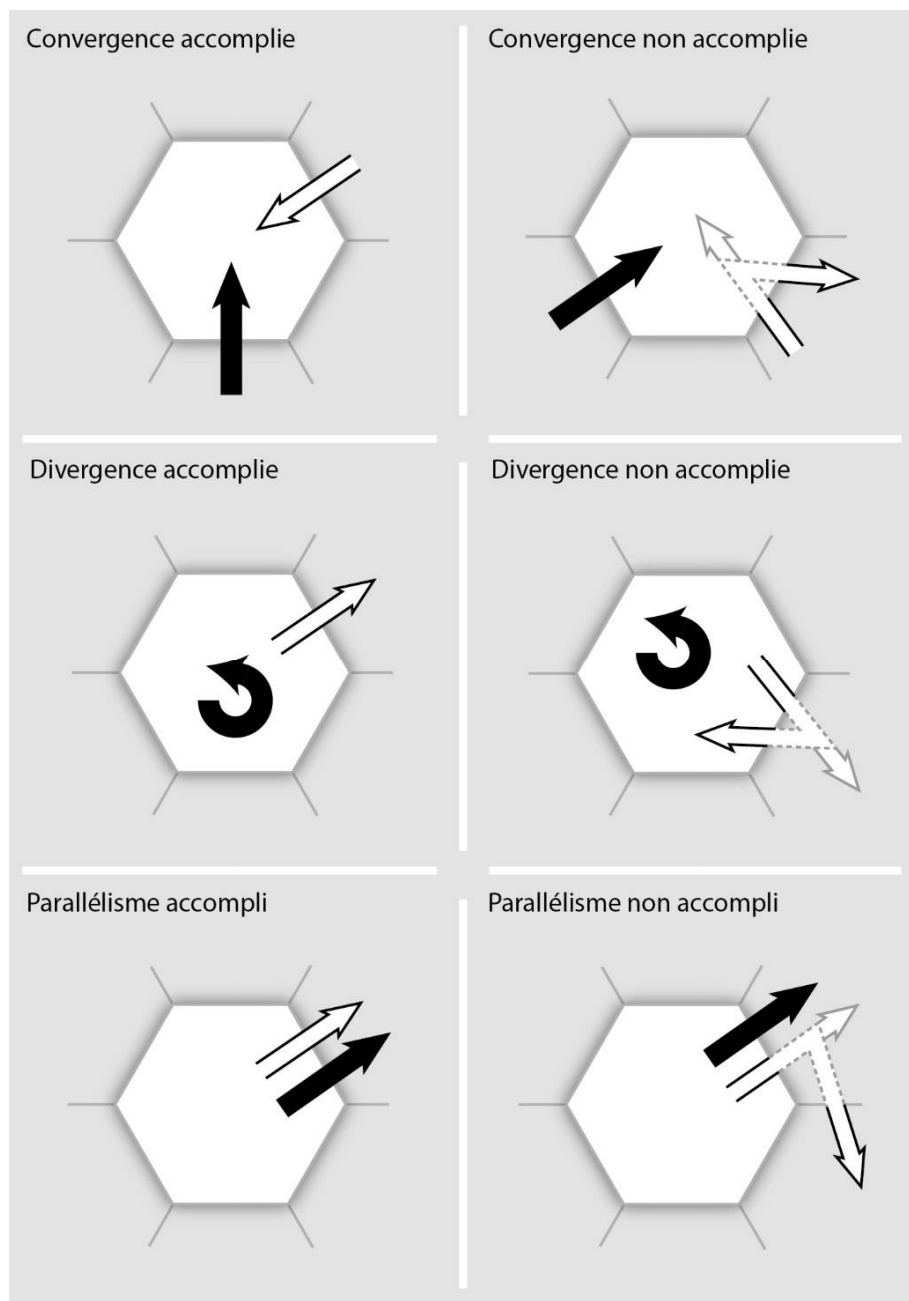


Figure 6. Compétition – exemples.

Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

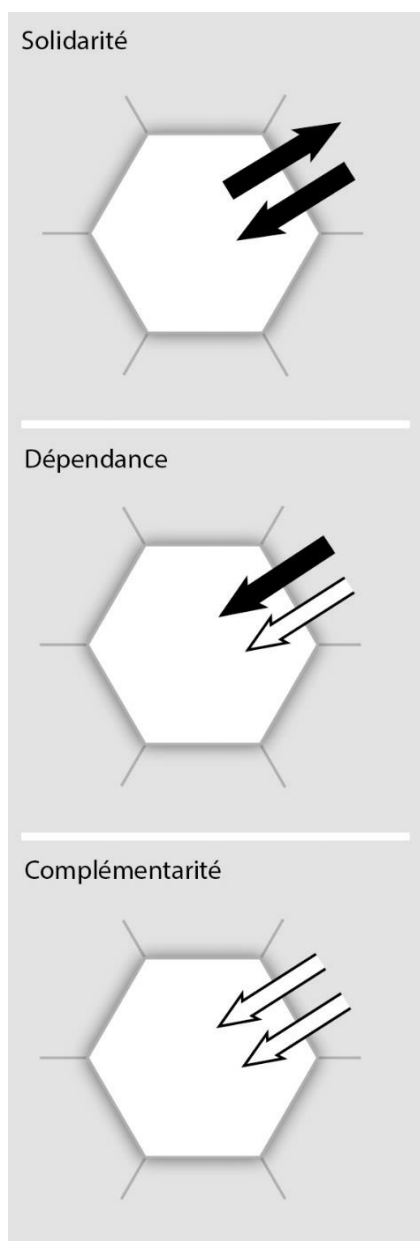


Figure 7. Associations – exemples.
Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

8. Conclusion

À l'échelle de la région, la codétermination topologique des déplacements des acteurs, agents ou sujets, définit une structure géographique en équilibre ou en transition. Cette dynamique, qui repose sur la surdétermination de la liberté des acteurs en interaction, ne contient pas toute l'explication des déplacements en cause. Au-delà, en deçà ou en travers de cette dynamique proprement régionale agissent évidemment divers facteurs d'ordre économique, politique ou culturel qui ne sont pas uniques à la région, sans compter ceux qui relèvent de la détermination naturelle dont l'humanité ne peut s'extraire, du moins dans son existence corporelle. Il n'en demeure pas moins que tous ces facteurs, même si leur emprise peut s'étendre à tout l'espace géographique, ne se manifestent pas autrement que régionalement. Qu'un facteur agisse globalement, c'est toujours au sein de régions qu'il le fait et selon une modalité propre à chacune. Ce qui suggère que la généralité dont il témoigne n'est jamais qu'une répétition d'effets suffisamment similaires pour que l'abstraction conceptuelle – assimilable à l'idée chez Platon – puisse les associer à la même cause. Quoi qu'il en soit, dans les faits, un facteur général n'échappe jamais aux conditions régionales qui, par la force des choses, l'infléchissent. Or comment opère cette inflexion régionale des faits généraux, voilà ce qu'une théorie du lieu devrait aider à comprendre.

Le lieu, du moins tel qu'ici entendu, ne détermine pas fondamentalement ce qui se passe dans la région. Cela relève au premier chef de ce que nous avons appelé la puissance intrinsèque des corps, et en particulier celle des acteurs. Toutefois, la puissance extrinsèque, spécifiquement locale, n'est certainement pas étrangère à l'allure et à la tonalité de ce qui s'y déroule. En effet, si une région se distingue d'une autre, il en tient non seulement aux choses et aux personnes qu'elle regroupe et à leur puissance intrinsèque respective, mais aussi au lieu qu'elle constitue par l'exercice de puissances extrinsèques qui y surdéterminent des personnes et des choses. C'est pourquoi la surdétermination régionale de la mobilité des personnes et des choses mérite, croyons-nous, un développement théorique particulier. Nous espérons avoir contribué, selon une approche humaniste, politique et topologique, à esquisser cette théorie

du lieu. Des concepts ont ainsi été définis et mis en relation. Bien qu'une cohérence logique ait été recherchée, l'énoncé demeure, dans sa présente formulation, qu'une hypothèse soumise à la discussion⁹.

Bibliographie

1. Aristote, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2014.
2. Bavoux J.-J. et Chapelon L., *Dictionnaire d'analyse spatiale*, Paris, Armand Colin, 2014.
3. Berque A., *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000.
4. Berque A., "Lieu", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 555-556.
5. Berque A., *Poétique de la Terre. Histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie*, Paris, Belin, 2014.
6. Billinge M., "Place", in Johnston R.J., Gregory D. et Smith D.M. (Eds.), *The Dictionary of Human Geography*, Oxford, Basil Blackwell, 1986, p. 346.
7. Charlton W., "Space", in Honderich T. (Ed.), *The Oxford Companion to philosophy*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1995, pp. 842-843.
8. Claval P. et Merlin P., "Région", in Merlin P. et Choay F. (Eds.), *Le dictionnaire l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, pp. 662-664.
9. Cresswell T., "Place", in Kitchin R. et Thrift N. (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, 2009, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080449104003102>.
10. Bonin O. et Hubert J.-P., "Modélisation morphogénétique de moyen terme des villes : une schématisation du modèle théorique de Ritchot et Desmarais dans le cadre du modèle standard de l'économie urbaine", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 2014, pp. 471-497.
11. Dansereau P., *La terre des hommes et le paysage intérieur*, Montréal, Leméac, 1973.
12. Davis W.M., *Geographical Essays*, Boston, Ginn & Co., 1909.
13. Debarbieux B., "Territoire", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 910-912.
14. Debarbieux B., "Lieu", in Mesure S. et Savidan P. (Eds.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 714-716.
15. Delanay D., "Territory and Territoriality", in Kitchin R. et Thrift N. (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, 2009, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080449104008087>.
16. Desmarais G., "Des Prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain", *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, 1992, pp. 251-273.
17. Desmarais G., "Pour une géographie humaine structurale", *Annales de géographie*, 617, 2001, pp. 3-21.
18. Desmarais G. et Ritchot G., *La géographie structurale*, Paris, L'Harmattan, 2000.
19. Di Méo G., "Région", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 776-778.
20. Di Méo G., "Région", in Mesure S. et Savidan P. (Eds.), *Le dictionnaire des*

⁹ Nous avons par ailleurs mené, dans le champ des études urbaines, plusieurs recherches empiriques en recourant à la théorie du lieu exposée dans le présent article. Cette théorie nous a été utile pour décortiquer la complexité des relations où sont engagés les protagonistes de différents épisodes de l'urbanisation : croissance et déclin de quartiers anciens, patrimonialisation, embourgeoisement,

périurbanisation, urbanisation diffuse. La qualification de la codétermination des déplacements en termes d'association ou de compétition est tout particulièrement pertinente pour examiner finement les discours de ces protagonistes et les métarécits que leur intrication forme. Voir par exemple Mercier (1998, 2003, 2010a et 2010b).

- sciences humaines, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 982-984.
21. Elden S., "Space I", in Kitchin R. et Thrift N. (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, 2009, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080449104003205>.
 22. *Eratosthene's Geography*, Princeton, Princeton University Press, 2010.
 23. George P. et Verger F., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
 24. Gregory D., "Region", in Johnston R.J., Gregory D. et Smith D.M. (Eds.), *The Dictionary of Human Geography*, Oxford, Basil Blackwell, 1986a, pp. 393-395.
 25. Gregory D., "Space", in Johnston R.J., Gregory D. et Smith D.M. (Eds.), *The Dictionary of Human Geography*, Oxford, Basil Blackwell, 1986b, pp. 443-444.
 26. Hegel G.W.F., *La raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Plon, 1965.
 27. Hösler V., *Philosophie de la crise écologique*, Paris, Payot, 2011.
 28. Hubert J.-P., *La discontinuité critique. Essai sur les principes a priori de la géographie humaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
 29. Hubert J.-P., "À la recherche d'une géométrie de l'espace habité chez Camille Vallaux, Jean Gottmann et Gilles Ritchot", *Espace géographique*, 27, 3, 1998, pp. 217-227.
 30. Humboldt A. von, *Cosmos, Essai d'une description physique du monde*, Paris, Utz, 2000.
 31. Kant E., *Géographie*, Paris, Aubier, 1999.
 32. Kelsen H., "La méthode et la notion fondamentale de la théorie pure du droit", *Revue de métaphysique et de morale*, 41, 2, 1934, pp. 183-204.
 33. Le Breton D., "Corps", in Mesure S. et Savidan P. (Eds.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 211-214.
 34. Legendre P., *L'empire de la vérité*, Paris, Fayard, 1983.
 35. Lévy J., "Territoire", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003a, pp. 907-910.
 36. Lévy J., "Lieu", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003b, pp. 557-561.
 37. Lévy J. et Lussault M., "Espace", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 325-332.
 38. Lowe E.J. "Time", in Honderich T. (Ed.), *The Oxford Companion to philosophy*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1995, pp. 875-876.
 39. Lussault M., "Temps et espace", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003a, pp. 900-904.
 40. Lussault M., "Lieu", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003b, pp. 561-562.
 41. Mercier G., "La personnalité des êtres géographiques : le témoignage du quartier Saint-Roch à Québec", in Turgeon L. (Ed.), *Les entre-lieux de la culture*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 1998, pp. 173-215.
 42. Mercier G., "The rhetoric of contemporary urbanism: A deconstructive analysis of central city neighborhood", *Canadian Journal of Urban Research*, 12, 1 (Supplément), 2003, pp. 71-98.
 43. Mercier G., "La modernisation de Québec après la Seconde Guerre mondiale : une ville sous l'emprise de sa propre image", in Morisset L.K. et Breton M.-E. (Eds.), *La ville, phénomène de représentation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010a, pp. 121-144.
 44. Mercier G., "La ville du patrimoine mondial face au défi politique de sa propre image", *Géographie et cultures*, 73, 2010b, pp. 23-37.
 45. Mercier G., "Le répertoire sémantique du mot paysage", *Journal of Research and Didactics in Geography*, 2, 5, 2016, pp. 19-32.
 46. Merlin P., "Territoire", in Merlin P. et Choay F. (Eds.), *Le dictionnaire l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires

- de France, 2010, p. 770.
47. Panofsky E., *La perspective comme forme symbolique*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
 48. Panofsky E., *L'œuvre de l'art et ses significations*, Paris, Gallimard, 2015.
 49. Platon, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2011.
 50. Poirat F., "Territoire", in Alland D. et Rials S. (Eds.), *Le dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, pp. 982-984.
 51. Pred A., "Place as Historically Contingent Process: Structuration and the Time-Geography of Becoming Places", *Annals of the Association of American Geographers*, 74, 2, 1984, pp. 279-297.
 52. *Ptolemy's Geography*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2000.
 53. Raffestin C., *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980.
 54. Ratzel F., *History of Mankind*, 3 tomes, Londres, MacMillan, 1896.
 55. Renaut A., "Liberté", in Raynaud P. et Rials S. (Eds.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 406-409.
 56. Ritchot G., "Prémisses d'une théorie de la forme urbaine", in Ritchot G. et Feltz C. (Eds.), *Forme urbaine et pratique sociale*, Montréal et Louvain-la-Neuve, Préambule et Éditions CIACO, 1985, pp. 23-65.
 57. Ritchot G., *Études de géographie structurale*. Sainte-Foy, Cahiers du CRAD, vol. 15, 1991.
 58. Ritchot G., "La valorisation économique de l'espace géographique", *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, 1992, pp. 175-214.
 59. Ritchot G., Québec, forme d'établissement : étude de géographie régionale structurale, Paris, L'Harmattan, 1999.
 60. Ritchot G., *Cinq conférences. De l'essai à l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2014.
 61. Ritter C., *Introduction à la géographie générale comparée*, Paris, Belles Lettres, 1974.
 62. Sayre N.F. et Di Vittorio A.V., "Scale", in Kitchin R. et Thrift N. (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, 2009, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080449104003187>.
 63. Staszack J.-F., "Région", in Mesure S. et Savidan P. (Eds.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 388-390.
 64. Thibault S., "Topologie", in Lévy J. et Lussault M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 928-929.
 65. Tomaney J., "Region", in Kitchin R. et Thrift N. (Eds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, 2009, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080449104008592>.
 66. Tuan Y.-F., *Space and Place. The Perspective of Experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1977.
 67. Ullman E.L., *Geography as Spatial Interaction*, Seattle et Londres, University of Washington Press, 1980.
 68. Vidal de la Blache P., "Des caractères distinctifs de la géographie", *Annales de géographie*, 22, 124, 1913, pp. 289-299.
 69. Vidal de la Blache P., *Principes de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1921.